



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JUIN A 19H00.

Présents : Mmes LE GOFF, GOTIAUX, MASSELINE, HUET, HUBLIER, GESRET, RIQUOIS, AUGEREAU, ALLAIRE, PUGEAUD
M. LOUVEL, LANGLAIS, DURAND, GENDRY, LECLERC, LEVEAU

Absents : Mmes ETIENNE, FILLOCQUE (pouvoir à Mme GOTIAUX)
M. CHAPLAIS, DRIF, FLORET, DUPONT et MERGAUX

Ordre du jour :

- Délibération remboursement transport scolaire
- Tarifs cantine au 1^{er} septembre 2023
- Délibération du personnel
- Questions diverses

1) Délibération remboursement transport scolaire

Evreux portes de Normandie (EPN) est l'autorité compétente pour l'organisation des transports scolaires sur son territoire.

Tous les utilisateurs du transport scolaire (maternelle et élémentaire) habitant l'agglomération Evreux portes de Normandie règlent une cotisation.

Jusqu'à présent, seules deux communes dont Guichainville bénéficiaient d'une utilisation gratuite de ce service. A compter de la rentrée prochaine, tous les habitants d'EPN régleront cette dépense.

Pour soutenir les habitants de la commune, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de rembourser cette dépense à hauteur de 55€ sur justificatif de l'inscription de l'enfant pour l'année scolaire 2023/2024.

Cette exonération sera revue en conseil municipal en mai 2024.

Dépôt en Mairie de ce justificatif accompagné d'un RIB au plus tard le 30 septembre 2023.

2) Tarifs cantine au 1^{er} septembre 2023

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'augmenter sur la base de l'indice des prix à la consommation (soit 5.1% entre 2022 et 2023) à compter du 1^{er} septembre 2023, les différents tarifs des repas du restaurant scolaire soit :

1er tarif :2,67 €	devient	2.81 €
2ième tarif :3,11 €	devient	3.27 €
3ième tarif :3,73 €	devient	3.92 €
4ième tarif :4,98 €	devient	5.23 €

3) Délibération du personnel

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide qu'à compter du 1^{er} juillet 2023, la durée hebdomadaire de service de l'emploi d'un adjoint technique territorial sera réduit de 24h75 à 23h50/35^{ème}.